

Ministry of Training,  
Colleges and Universities

Ministère de la Formation  
et des Collèges et Universités

Service Delivery Branch  
33 Bloor Street East  
2<sup>nd</sup> Floor  
Toronto ON M7A 2S3

Direction de la prestation des services  
33, rue Bloor Est,  
2<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M7A 2S3



## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Partenaires d'Emploi Ontario

**EXPÉDITEUR :** Peter Armstrong  
Directeur, Direction de la prestation des services

**DATE :** le 28 août 2009

**OBJET :** ***Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario – Norme d'accessibilité au milieu bâti***

---

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)* a été promulguée le 13 juin 2005. Elle a pour objectif de concevoir, mettre en œuvre et faire appliquer les normes d'accessibilité des personnes handicapées aux biens, services, installations, emploi, bâtiments, structures et locaux d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Dans ce contexte, on procède en ce moment à un examen public de la proposition initiale de *Norme d'accessibilité au milieu bâti* et les Ontariennes et Ontariens sont toutes et tous invités à examiner la question et à fournir des commentaires sur la norme proposée **d'ici le 16 octobre 2009**.

Pour étudier la norme et obtenir des instructions sur la manière de transmettre des commentaires, veuillez consulter le site suivant :

<http://www.mcsc.gov.on.ca/mcsc/french/pillars/accessibilityOntario/accesson/business/environment/index>

Par ailleurs, la version finale de la proposition de *Norme d'accessibilité de l'information et des communications* a maintenant été soumise à l'attention de la ministre des Services sociaux et communautaires aux fins d'intégration à la législation. Cette proposition est affichée sur le site du MSSC à l'adresse suivante :

<http://www.mcsc.gov.on.ca/mcsc/french/pillars/accessibilityOntario/accesson/business/information/index.htm>

La proposition de norme décrit en quoi on pourrait obliger les entreprises et les organisations à produire, offrir et recevoir de l'information et des communications de manière à garantir la pleine accessibilité des personnes handicapées.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur, Direction de la prestation des services,

Peter Armstrong